

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ CASINO

(en vigueur au 9 octobre 2018)

La société DISTRIBUTION CASINO France SAS au capital de 106 801 329€ dont le siège est situé au 1, cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE et identifiée sous le numéro 428 268 023 RCS St Etienne, a mis en place un programme de fidélisation de clientèle par l'intermédiaire d'un système de cartes de fidélité. Ce programme est valable dans les enseignes participantes ainsi que sur les sites marchands Casino participants, ci-après désignés ensemble les ENSEIGNES CASINO ou CASINO (détail en annexe) en France métropolitaine, Corse comprise. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les ADHERENTS ont accès au programme de Fidélité CASINO. Les titulaires de cartes émises par la société DISTRIBUTION CASINO France pourront bénéficier des avantages du programme de la société CASINO RESTAURATION dans les enseignes participantes (détail en annexe). Voir conditions sur les sites restaurant-alabonneheure.fr et casino-cafeteria.fr. Les titulaires de cartes émises par la société CASINO RESTAURATION (cf liste des enseignes en annexe) pourront bénéficier des avantages du programme CASINO.

Les présentes Conditions Générales annulent et remplacent tous documents antérieurs.

1. Adhésion au programme

Les cartes de fidélité CASINO sont délivrées gratuitement aux personnes physiques âgées de 18 ans et plus dans un but non professionnel. Les cartes de fidélité sont délivrées dans les magasins participants des ENSEIGNES CASINO sur présentation d'une pièce d'identité. Chaque carte de fidélité est accompagnée de trois mini cartes. Chaque carte est strictement personnelle et seul l'ADHERENT peut utiliser les euros crédités sur son compte fidélité. La participation au programme de Fidélité est effective à compter de la première utilisation de la carte de fidélité. Dès l'obtention de sa carte, l'ADHERENT pourra bénéficier des offres attachées au programme de fidélité, soit en cumulant des euros sur le compte de fidélité, soit en profitant des avantages promotionnels, selon les modalités propres à chaque enseigne, modalités communiquées notamment dans les magasins participants, sur les sites internet des enseignes et sur les supports de communication des ENSEIGNES CASINO. Le crédit d'avantages en euros sur le compte fidélité CASINO n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours. Pour bénéficier des euros cumulés sur son compte fidélité, l'ADHERENT devra au préalable avoir finalisé son adhésion au programme de fidélité CASINO. Pour finaliser son adhésion au programme de fidélité CASINO, l'ADHERENT devra :

- Soit remplir un bulletin d'adhésion papier disponible en magasin.
- Soit se rendre sur le site internet de l'enseigne dans laquelle la carte de fidélité a été délivrée.

L'ADHERENT sera invité à fournir ses coordonnées (nom, prénom, adresse, mail, numéro de téléphone, les données indispensables à la prise en compte de son adhésion seront précédées d'un astérisque) et à accepter les conditions générales. Le client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales et y adhérer sans réserve : lorsqu'il procède à la validation de son adhésion en ligne ou via le formulaire papier ou à compter de la première utilisation de sa carte de fidélité.

2. Fonctionnement du programme

Afin de bénéficier des avantages du programme de fidélité CASINO, l'ADHERENT devra présenter sa carte de fidélité à chaque passage en caisse dans les magasins participants ou entrer son numéro de

carte de fidélité lors de sa commande sur les sites marchands CASINO. L'ADHERENT est informé du fait que l'accumulation d'EUROS sera centralisée sur un seul compte fidélité quelle que soit l'enseigne auprès de qui les euros auront été acquis. Pour un même achat, les EUROS ne peuvent être attribués qu'une seule et unique fois, indépendamment du nombre de cartes présentées par l'ADHERENT. Lorsque les achats ayant généré des euros sur le compte fidélité donnent lieu à un remboursement pour quelque raison que ce soit, ce remboursement sera effectué déduction faite du montant de la somme cumulée sur le compte fidélité. Le montant des EUROS crédités sur le compte fidélité apparaîtra en bas de chaque ticket de caisse dans les ENSEIGNES CASINO à chaque achat. Le solde en euros est également consultable sur les sites internet des ENSEIGNES Casino. Les informations sur le solde ne sont données qu'à titre indicatif sous réserve des opérations en cours. Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO sont disponibles lors du prochain passage en caisse. Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO peuvent être utilisés en tout ou partie quand l'ADHERENT le souhaite lors des achats réalisés dans les ENSEIGNES CASINO (hors achats sur les sites marchands CASINO) sous réserve du respect de la règle suivante: les euros acquis entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours sont utilisables jusqu'au 28 février de l'année suivante. En cas de non-utilisation des euros dans les conditions ci-dessus, l'ADHERENT en perd automatiquement le bénéfice. Lors de son passage en caisse en magasin à la fin de l'enregistrement de ses articles, l'ADHERENT doit faire part avant le règlement de ses achats de sa volonté d'utiliser tout ou partie des euros crédités sur son compte fidélité, dans la limite des euros disponibles au moment de la transaction (hors livres, CD DVD BLUE RAYS, carburants, billetterie, cartes cadeaux, et coffrets cadeaux). Tout autre moyen de paiement (CB, espèces, chèque, cartes cadeaux) est admis en complément.

Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO ne sont ni remboursables, ni échangeables en espèces. Aucune monnaie ne peut être rendue.

3. Renseignements – réclamation

Pour tout renseignement ou pour toute réclamation sur son compte fidélité, il sera demandé à l'ADHERENT de communiquer le numéro de sa carte et sa date de naissance. Toute demande de renseignement, toute réclamation, tout changement de coordonnées peut s'effectuer :

– en appelant le 3931 (0.15€ /min) ou le 04 77 45 49 62 du lundi au samedi de 9h à 19h (appel non surtaxé, tarif en vigueur selon l'opérateur).

– en écrivant à l'adresse Casino Service Clients CS90321 42015 St Etienne Cedex 2

Toute contestation quant au solde d'euros ou au montant d'euros acquis lors d'une transaction doit être faite dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'émission du ticket de caisse concerné. Au-delà de ce délai, aucune contestation de cet ordre ne pourra être prise en compte. Casino adhère à la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) et au service de médiation proposé par la FCD. Pour toutes informations, le client est invité à se rendre sur le site mediateur.fcd.fr ou à adresser un courrier au Médiateur FCD – 12 rue Euler – 75008 Paris.

4. Désactivation de la carte

1- L'ADHERENT sera tenu pour responsable de tout manquement aux présentes conditions générales, ou toute utilisation abusive ou frauduleuse de la carte par lui-même ou par un tiers, entraînant de plein droit l'exclusion de l'ADHERENT et la désactivation de sa carte.

2- En cas de violation des présentes conditions ou d'utilisation abusive ou frauduleuse de la carte, l'intégralité de la somme en euros créditée sur le compte fidélité de l'ADHERENT sera annulée. Par ailleurs, toute demande d'utilisation des euros cagnottés en cours ne pourra pas être honorée.

3- CASINO se réserve le droit d'opérer tout contrôle quant à l'utilisation de la carte. Ces contrôles peuvent intervenir à tout moment, dès lors que l'adhésion au programme de fidélité a été validée par l'ADHERENT.

4. La non utilisation de la carte pendant 18 mois entraîne la désactivation de la carte et la perte des avantages cumulés.

5. Perte et vol

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité et/ou de l'une des mini cartes attachées au compte fidélité, l'ADHERENT devra appeler dans les meilleurs délais Casino Service Clients au 3931 (0.15€ /min) ou au 04 77 45 49 62 du lundi au samedi de 9h à 19h (appel non surtaxé, tarif en vigueur selon l'opérateur) En cas de perte ou de vol de la carte, CASINO est déchargé de toute responsabilité. Une fois CASINO informé de la perte ou du vol de la carte, le compte fidélité sera bloqué.

6. Responsabilité

1. CASINO décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme de la carte de fidélité par l'ADHERENT.

2. L'ADHERENT garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

7. Modification du programme

CASINO se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et en informera les ADHERENTS notamment sur les sites internet des enseignes et par voie d'affichage en magasin. Toute nouvelle version des présentes conditions générales s'appliquera en lieu et place de celles-ci. En cas d'arrêt du programme, CASINO avertira les adhérents un mois avant le jour de l'arrêt du programme, afin de leur laisser la possibilité d'utiliser les euros crédités sur leur compte fidélité.

8. Informatique et libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et libertés et le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, les données obligatoires pour souscrire à l'adhésion de la carte de fidélité sont mentionnées par un astérisque sur le bulletin d'adhésion. Ces informations sont nécessaires à la délivrance et à la gestion de l'ensemble des opérations attachées à votre carte de fidélité.

Ces fichiers de données personnelles, ainsi que l'ensemble des informations collectées ultérieurement au travers de l'utilisation de votre carte de fidélité feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à la société DISTRIBUTION CASINO France et à ses partenaires contractuellement liés, dans les circonstances suivantes :

- La gestion du Programme de fidélité
- La mise en oeuvre d'actions commerciales de DCF. Dans ce cadre, DCF peut transmettre des données personnelles à d'autres partenaires contractuellement liés, selon ses instructions et dans le respect de toute autre mesure appropriée de sécurité et de confidentialité
- Les ADHERENTS pourront recevoir par voie postale ou téléphonique (hors automate d'appels) des offres ou informations commerciales des ENSEIGNES CASINO, sauf opposition expresse de leur part
- Les ADHERENTS pourront recevoir par email et/ou SMS des offres et informations commerciales liées au programme de fidélité des ENSEIGNES CASINO, sauf opposition expresse de leur part
- La réalisation de statistiques et d'analyses commerciales
- Pour satisfaire à des obligations légales, réglementaire, à des procédures judiciaires ou à des demandes gouvernementales ayant force exécutoire

Les informations concernant votre adhésion sont conservées pour la durée de 36 mois à compter de la dernière utilisation et archivées pour la durée légale applicable. Les catégories d'informations soumises à des durées spécifiques (ex : les cookies) sont conservées conformément aux durées réglementaires en vigueur.

Dans l'objectif de vous permettre de contrôler nos usages de vos Données :

- Vous avez le droit de demander l'accès et la rectification de vos Données.
- Vous avez le droit d'être informé sur l'usage que nous faisons de vos Données. C'est l'objet du présent document.
- Vous avez le droit de demander la limitation du traitement de vos Données. Il est important de noter que ce droit ne s'applique que si (I) vous contestez l'exactitude de vos Données pendant la durée nous permettant de vérifier l'exactitude de ces dernières, (II) vous considérez que nous traitons illicitement vos Données et que vous exigez une limitation de leur utilisation plutôt qu'un effacement, (III) nous n'avons plus besoin de vos Données au regard des finalités visées en paragraphe 2 mais que celles-ci sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de vos droits en justice, (IV) en cas d'exercice de votre droit d'opposition pendant la durée de vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes que nous poursuivons prévalent sur les vôtres.
- Vous avez le droit de demander la suppression de vos Données. DCF pourra néanmoins les conserver sous forme d'archivage intermédiaire, et ce pour la durée nécessaire à la satisfaction de ses obligations légales, comptables et fiscales.
- Vous avez le droit de demander l'exercice de votre droit d'opposition vis-à-vis des traitements exploités à des fins de prospections commerciales.
- Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site www.bloctel.fr.

– Si vous êtes concerné par la prospection par email, vous pouvez vous désabonner (I) en cliquant sur les liens hypertextes « me désabonner » présent dans chaque newsletter ou (II) en vous rendant directement sur votre compte client Casino en cliquant sur le lien « Mes abonnements ».

– Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez vous désabonner (I) en envoyant la mention « STOP SMS » au numéro figurant sur le message ou (II) en vous rendant directement sur votre compte client Casino en cliquant sur le lien « Mes abonnements ».

• Vous avez le droit de formuler des directives post-mortem spécifiques et générales concernant la conservation, l’effacement et la communication de vos Données. En absence de toute directive, vos héritiers peuvent s’adresse à DCF afin (I) d’accéder aux traitements de Données permettant « l’organisation et le règlement de la succession du défunt » et/ou (II) de faire procéder à la clôture de votre compte et/ou de s’opposer à la poursuite du traitement de vos Données.

• Vous avez le droit d’exercer votre droit à la portabilité.

• Vous pouvez, à tout moment, porter réclamation devant l’autorité de contrôle compétente (en France, la CNIL : www.cnil.fr)

De manière générale, pour exercer vos droits, vous pouvez :

• Vous rendre sur votre compte client dans l’espace « Mon compte > Mes abonnements ».

• Nous adresser votre demande, accompagnée d’une copie de tout document d’identité

– Par mail : donneespersonnelles@groupe-casino.fr

– Par courrier : DCF 1, cours Antoine Guichard BP 306 Saint Etienne Cedex2

ANNEXE

Liste des enseignes CASINO (pour les magasins participants)

– GEANT CASINO

– SUPERMARCHÉ CASINO

– HYPER CASINO

– PETIT CASINO

– CASINO SHOPPING

– CASINO SHOP

– SPAR

– VIVAL by CASINO

Liste des sites marchands CASINO (pour les drives participants)

– casinodrive.fr

– mescoursescasino.fr.

Liste des enseignes CASINO RESTAURATION (pour les établissements participants)

– RESTAURANT A LA BONNE HEURE

– CAFÉTÉRIA CASINO

– LES COMPTOIRS CASINO

– CŒUR DE BLÉ